

LES FÊTES DE LA CHARTREUSE

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS 2026 POUR LA VILLE DE VOIRON

« LES PLUS BELLES VITRINES DES FÊTES DE LA CHARTREUSE »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Chartreuse® et la Ville de Voiron organisent un concours (ci-après le «Jeu») gratuit « Les plus belles vitrines des Fêtes de la Chartreuse » ouverts aux commerçants voironnais disposant d'une vitrine visible depuis le domaine public.

Le concours est organisé du mardi 5 au dimanche 17 mai 2026 à l'occasion des Fêtes de la Chartreuse, selon les modalités de ce présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce Jeu gratuit est ouvert aux commerçants de la commune de Voiron, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement participé à l'élaboration du concours et des membres organisateurs des Fêtes de la Chartreuse. Ces derniers s'engagent à décorer leur vitrine visible depuis le domaine public du mardi 5 au dimanche 17 mai 2026.

2.2 La participation au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement disponible en téléchargement sur le site de la Ville de Voiron : www.voiron.fr

2.3 Le concours est limité à une seule participation par commerce. Il ne sera attribué qu'un seul lot par commerce désigné gagnant.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du commerce participant.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU CONCOURS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1 Ce Jeu se déroule du mardi 5 au dimanche 17 mai 2026 dans les cadres des Fêtes de la Chartreuse.

3.2 Pour signaler sa participation au Jeu, chaque commerce participant voironnais doit impérativement compléter le formulaire mis en ligne sur Voiron.fr.

3.3 Pour confirmer sa participation, le commerçant devra envoyer une photographie de sa vitrine décorée au plus tard **jeudi 7 mai 2026 à evenementiel@ville-voiron.fr**

3.4 Entre le jeudi 7 et samedi 16 mai 2026, un jury passera évaluer les décorations des vitrines voironnaises.

3.5 Le jury sera composé de :

- 1 représentant de la Ville de Voiron
- 1 représentant de Chartreuse®
- 1 représentant de l'Union Commerciale

Les participants au Jeu ne peuvent en aucun cas faire partie des membres du jury. La qualité de jury est assurée bénévolement.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou de commerce fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisateur.

Les inscriptions frauduleuses ne seront pas prises en considération, ce qui entraînera automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du participant au Jeu..

L'organisateur se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le Jeu.



ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

4.1 Le commerçant décore sa vitrine visible depuis l'espace public. **Les décorations devront être visibles du mardi 5 au dimanche 17 mai 2026.**

4.2 Les décorations devront être visibles de la rue et impérativement posées et installées sur le domaine privé. Elles ne doivent pas empiéter sur le trottoir ni sur la voie publique. **Seules les décorations visibles depuis la rue seront prises en compte pour le Jeu.**

4.3 Les éléments ci-dessous sont non souhaitables dans les décorations :

- **Représentation des moines chartreux** : éléments de décoration permettant d'identifier clairement les chartreux, s'agissant ici d'un festival populaire rassemblant le territoire du massif de la chartreuse en respect des valeurs de discrétion des moines Chartreux.

4.4 Le barème de notation se fera sur les critères suivants :

- **Représentation de l'alcool** : dans le cadre de la loi Évin, la jurisprudence a établi illicite le fait de « communiquer sur l'action de boire ». Il convient donc d'éviter au maximum les slogans pouvant être jugés comme évocateurs, surtout lorsqu'ils sont combinés à des visuels (verres qui trinquent avec une liqueur par exemple).

En cas d'utilisation de décorations non souhaitables et d'une vitrine non visible depuis la voie publique, le commerce participant sera éliminé.



Critères	Note	Coefficient
Esthétique et vue d'ensemble - Utilisation des couleurs verte et jaune et leurs déclinaisons (vert d'eau, sapin, sauge, canard ... de la couleur or, déclinaison des jaunes...) - Harmonie des couleurs et mise en scène - Cohérence avec l'image de l'événement autour de la Trilogie Chartreuse : le massif de la Chartreuse, liqueur, Ordre des moines chartreux - Possibilité d'utiliser les éléments suivants : 7 étoiles à 5 branches, Monastère de la Grande Chartreuse, symbole cartusien avec le globe et la croix ...)	10	4
Respect du thème 2026 : Le patrimoine bâti cartusien - Adéquation avec le thème 2026 sur le patrimoine bâti cartusien : distillerie d'Aiguenoire, ancienne distillerie de Fourvoirie, église Saint-Laurent, Chapelle Notre Dame de Chartreuse, Centre hospitalier de Saint-Laurent-du-Pont, Monastère de la Grande Chartreuse, La Correrie, Etangs, Granges, Cellules des moines, cloître, ateliers ... - Pertinence des éléments décoratifs	10	2
Créativité - Originalité de la vitrine - Émerveillement et attractivité pour les passants - Originalité dans l'utilisation des matériaux	10	2,5
Engagement et efforts fournis - Travail manuel, éléments faits main - Interaction possible avec les clients (QR Code, photo à prendre devant le commerce, mise en scène...) - Réutilisation et détournement des produits du commerce	10	1,5



ARTICLE 5 : LOTS

Un seul lot sera attribué par commerce gagnant. Aucun courriel ne sera adressé aux participants avant la remise des lots. Les lots seront à récupérer le samedi 16 mai 2026 à 18h sur le site des Caves de la Chartreuse, 10 Boulevard Kofler à Voiron.

35 commerces voironnais seront récompensés. 35 lots seront attribués pour une valeur totale de 5577,48 euros.

Les lots pour les gagnants seront les suivants :

1^{er} prix : Une boîte à expériences destination Chartreuse (d'une valeur unitaire de 159 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Tisane Angelus du Soir en vrac 150g
- + Pot d'apothicaire pour tisane en vrac
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Atelier Confection de tisanes à base de plantes aromatiques et médicinales pour 2 personnes
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes
- + Un Foulard des Fêtes de la Chartreuse 2026

2^e prix : Une boîte à expériences destination Chartreuse (d'une valeur unitaire de 159 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Tisane Angelus du Soir en vrac 150g
- + Pot d'apothicaire pour tisane en vrac
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes
- + Visite guidée du musée de la Correrie pour 2 personnes
- + Un Foulard des Fêtes de la Chartreuse 2026

3^e prix : Un repas autour de la Chartreuse dans un restaurant pour 2 personnes (d'une valeur de 110 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Tisane Angelus du Soir en vrac 150g
- + Pot d'apothicaire pour tisane en vrac
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Billets visites couplées Site Touristique et Culturel des Caves de la Chartreuse - Musée de la Grande Chartreuse dit la Correrie pour 2 personnes
- + Un Foulard des Fêtes de la Chartreuse 2026

4^e prix : Un repas autour de la Chartreuse dans un restaurant pour 2 personnes (d'une valeur de 110 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Atelier Confection de tisanes à base de plantes aromatiques et médicinales pour 2 personnes
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes
- + Un Foulard des Fêtes de la Chartreuse 2026

5^e au 6^e prix : Une boîte à expériences destination Chartreuse (d'une valeur unitaire de 89 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Tisane Sérénité en vrac 35g

- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes
- + Un Foulard des Fêtes de la Chartreuse 2026

7^e au 10^e prix : Atelier Dégustation «Verticales» de Chartreuse Verte ou de Chartreuse Jaune aux Caves de la Chartreuse pour 1 personne (d'une valeur unitaire de 80 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes

11^e au 15^e prix : Une boîte à expériences destination Chartreuse (d'une valeur unitaire de 39 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Complexe Gemmothérapie Signature de Portes
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes

16^e au 25^e prix : Atelier Confection de tisanes à base de plantes aromatiques et médicinales pour 1 personne (d'une valeur unitaire de 30 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Pass annuel Caves de la Chartreuse incluant un cocktail au bar dans l'année pour 1 personne
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes

26^e au 35^e prix : Pass annuel Caves de la Chartreuse incluant un cocktail au bar dans l'année pour 1 personne (d'une valeur unitaire de 30 euros)

- + Cadeau spécial Fêtes de la Chartreuse
- + Livre La Chartreuse de Vauvert
- + Visite guidée du Musée de la Grande Chartreuse - La Correrie pour 2 personnes

Le lot remporté devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. L'organisation se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelconque réclamation. **Les lots ne pourront être vendus par les gagnants, sous peine d'être interdit de participation aux prochains concours.**

Les lots seront à récupérer le samedi 16 mai 2026 à 18h sur le site des Caves de la Chartreuse, 10 Boulevard Kofler à Voiron.

En cas de non-présence des gagnants, la Ville de Voiron les contactera uniquement par courrier électronique et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder.

Les lots pourront être récupérés à compter du **lundi 18 mai 2026, aux Caves de la Chartreuse, dans un délai de 30 jours durant les horaires d'ouverture**. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de l'organisation du concours.

Aucune réclamation ne pouvant être acceptée.

S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur.

ARTICLE 6 : CONTESTATION

La participation au Jeu implique l'acceptation sans restriction, ni réserve des modalités du présent règlement, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

Le présent règlement est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de manquement de la part d'un participant, l'organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sur l'édition 2026 du Jeu mais également les éditions suivantes, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au Jeu bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles.

Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du concours « Les plus belles vitrines des Fêtes de la Chartreuse » et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Aucune des données nominatives concernant le participant ne sera conservée par l'organisateur à l'issue du Jeu.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Les candidats acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ou par les services municipaux de la Ville, et autorisent la publication des dites photos sans contrepartie.

Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans tous supports de communication de la Ville, sans aucune contrepartie.

ARTICLE 9 : REPORT OU ANNULATION DU JEU

La Ville de Voiron se réserve le droit de reporter ou d'annuler, chaque année, le concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Ville de Voiron se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du Jeu.

